

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 26-10-2021

M.B. 23-11-2021

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame France DE STAERCKE en date du 3 septembre 2021, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Mélanie VERSCHEURE devient effectif ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Axelle RISSÉLIN en date du 22 septembre 2021, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Carine DECHAUX devient effectif ;

Considérant par ailleurs la démission de Madame Sandrine PIRONET,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des différentes provinces francophones	Béatrice AGOSTI (Hainaut)	Valérie FORMERY (Hainaut)
	Marine LIBERT (Namur)	Pascale THELEN (Namur)
	Jean MICHEL (Liège)	/
	Frédéric PHILIPIN (Luxembourg)	/
	Thierry PIERRE (Brabant wallon)	/
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Justine CONSTANT	/
	Frédéric MAZZOCHETTI	Denis LEFEVRE
	Magali DEREPEPE	Samia Ait OUSSAID
	Valérie LOSSIGNOL	MAUD MALLET
c) un issu des services culturels de la Commission communautaire française	Janine Le DOCTE	
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Jérôme WYN	Benjamine HUYGHE
	Bruno WYNANDS	Samuel NICOLAÏ
	Myriam MASSON	Nathalie LOURTIE
	Carine DECHAUX	/
	Edith GRANDJEAN	/
	Bernard MICHEL	Amik LEMAIRE
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Marie-Angèle DEHAYE	Marie-Christine JADOT
	Cécile PAUL	/
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Damien BEUN	/
	Mathieu COURTOY	/
	David FRANCO	/
	Guy MARCHAL	/
	Laurence MOUSSIAUX	/
	Isabelle PEETERS	/
	Anne-France STIMART	Carine REMERY
	Nicolas FANUEL	/
	Roseline LEMAIRE	/
	Emilie HERMAN	/

c) un exerçant sa profession dans une bibliothèque publique itinérante	Bénédicte DOCHAIN	
d) un exerçant la profession de directeur dans une bibliothèque publique spéciale	Michèle DUBOIS	
e) un titulaire d'un bachelier de bibliothécaire documentaliste ou d'un master en sciences et technologie de l'information et de la communication	Emilie Garcia GUILLEN	Colombine DEPAIRE
f) un en multimédia	Thomas PAULY	Savinien PEETERS
3° en qualité experts en créativité et pratiques artistiques en amateur issus des différentes disciplines artistiques concernées, selon une répartition équilibrée entre les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur		
	Astrid De HULTS Valentine COPPENS Véronique SWENNEN Pierre BOTTEQUIN Martine Conart Béatrice MARTIN Stéphan SURIN Salim HAOUACH Bénédicte DUJARDIN Marie BATTEUX Marie-France BOUVY Frédéric MARIAGE Gilles BOGARTS Nacer NAFTI Jean-Marie XHONNEUX Pierre ERNOUX Paula FUKS Loti Piris NINO Fabrice VANDERSMISSEN Fabrice IMBERT	/ /
4° en qualité d'experts, en particulier dans l'exercice d'une profession relative :		
a) à l'éducation permanente	Céline MARTIN	Caroline COCO
b) aux musées et autres institutions muséales	Caroline WINTGENS	Jacques TOUSSAINT

c) à l'enfance et la jeunesse	/	/
d) aux lettres et au livre	Natacha WALLEZ	Alain DEVALCK
e) aux arts de la scène	Mélanie VERSCHEURE	/
f) aux arts plastiques	Philippe LUYTEN	Stéphane ARCAS
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Gauthier JACQUINET	Sarah MARTIN
	Pierre ETIENNE	/

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 26 octobre 2021.

B. LINARD